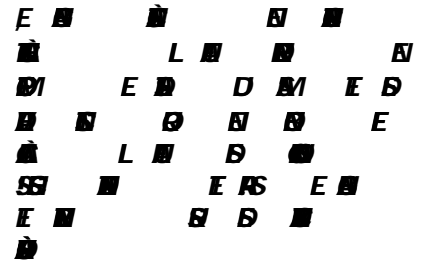


Il est possible de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur le maïs tout en respectant certaines règles. Les témoignages suivants vous présentent des solutions mises en œuvre par des agriculteurs locaux. A chacun sa technique...

La localisation de la pulvérisation : ÇA MARCHE !

Pierre Christ à Obenheim
cultive du maïs, du blé
et des betteraves

LES ES AT N OL RAS CE D
AMADRE LIEEACTÀ ES PRODS
RACNRES ,ITERRAN ES ENE
GRÀ AEC N ES RANS
EÀ D PROTIGESLANS ETE
ES ME PERMETD ARE EM
PASGES ÷ ELLES ET ÷
ELLES ,E RAN DT RESER PRO
PRE E RESE ES ANCES N LE
RAN AUNGE JE LESTRATEAC
D ALLISO ETD -LAGRO LOCALA
N LERAN N APASDIERD
N LITERRAN ,ES TOBSD PAR
CELLON TRATA EN PLEN EN POS
LEA ,E RËTAT ES CONLAN
CAR



f E N LEMASEPS AN ET
EPS AN JE AS D IER
AGE MKE FAI DABRD COM
MENÀ ÷ LOCALSRLIATRA AU
SMS ETE TECHE ME PER
METD BR LANTÀ DIER
BD PAR CARJE TRATES LE
RANCMELARGE
!DNDHU JE TRAXLLE AEC
ARD LHA !CAJOU LHA
DES CALCULS N LA SACE
TOTALE ,E TRATEMEMD PRÀ

JE E E
E/ AID À E/

E E E/ E/ D D
E E D E E R
D R N E E
E E/ E E
E/ E E E E

Réduire les doses et biner par la suite

Jean-Marc Ehrhardt,
agriculteur à Herrlisheim

Jean-Marc Ehrhardt cultive près de 65 ha de maïs grain en grande partie irrigué, une quinzaine d'hectares de blé d'hiver ainsi que quelques prairies. Il est engagé depuis quelques années dans la démarche de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Sensible à la problématique de protection de l'eau, il décide en 2004, lors de la parution de la déclaration d'uti-

lité publique pour le captage d'eau potable de Herrlisheim-Offendorf, d'investir dans une bineuse et de recourir à la réduction de doses en ce qui concerne le désherbage du maïs.

LA VOLONTÀ AIT DI APPORTER MOINS DE MATIÈRES ACTIVES ÷ LI EC TARE DE MANIRE ÷ PRÆSERV LA RESSOURCEN EAU ET AINSI MTER LA REMISE EN HERBE OBLIGATOIRE DE CESSURFACES
%TAN DONNÀQE JIE LOITE UNE SURFACE IMPORTANTE AU SEIN DU

PRÆMITRE JE SUIS LE PREMIER CONCERNÀ
U DÆUT JI APPLIQAIS DES DOSES DE LHA DE -ILAGRO LHA DE ALLISTO ASSOCIÀS ÷ UN PRODUIT DE TPE ANEL POUR LA LUTTE CONTRE LELISERON BUITEAUX CONSEILS DIFFUSÀ PAR ERTI:ORN POUR LES PROGRAMMES BAS VOLUME ET LE CHOIX DES BUSES JE SUIS PASSÀ ÷ LHA DE -ILAGRO LHA DE ALLISTO LHA DE ANEL EN UN PASSAGE ÷ LHA SUIV DI UN BINAGE AU STADE LIMITE PASSAGE TRACTEUR

En 2008, Il décide d'engager l'ensemble de ses surfaces au sein du périmètre de captage dans une Mesure agri-environnementale territorialisée (Maet) visant à réduire les quantités d'herbicides utilisées de 40% par rapport à une utilisation moyenne pour le secteur. La Maet Phyto 4 se base sur l'Indice de fréquence de traitement (IFT) étant le ratio entre la dose appliquée et la dose homologuée.

31 LIONUT RAÏSSIR DANS CE TYPE DE MARCHÉ IL FAUT VILLER AUX BONNES CONDITIONS DE PULVÉRI- SATION TRAITER LE MATIN OU TARD LE SOIR AVEC UNE HYGROMÉTRIE COMPRIS ENTRE 70 ET 80% ET EN L'ABSENCE DE VENT / N'ESTSOUVENT AMENÉ- ANTICIPER AMIABLEMENT LES SALEMENT TRÈS IMPORTANT D'INTER- VENIR SUR DES ADVENTICES JEUNES ENTRE LE STADE POINTANT ET DEUX FEUILLES CALÈS SINON ON PERD NORMALEMENT L'EFFICACITÉ

POUR CETTE ANNÉE J'ENVIAGE DE FAIRE DEUX PASSAGES DE DÉ- HERBAGE AVEC DEUX PASSAGES DE -ILAGRO ALLISTO- LHA AVEC AJOUTE LHA DE ANL EN 4 SUIVI D'UN BINAGE CETTE ANNEE CONTRE MIEUX LES RELES

Chiffres clés

IFT global parcelles Maet	1,17
IFT sur le reste de l'exploitation	1,27
IFT global du canton	1,76

Réduire les doses et traiter à bas volumes

Thierry Grass, éleveur laitier à Wiwersheim

Située à Wiwersheim, l'EARL du Plaetzerbach est une exploitation laitière d'une centaine d'hectares comptant 50 vaches laitières Prim'Holstein. Thierry a cherché à mettre en œuvre des techniques économes en intrants lui permettant de maintenir ses parcelles propres sans affecter le potentiel de rendement. Au cours des années 2006-2007, il se forme sur plusieurs jours sur la maîtrise de la pulvérisation à bas volume organisée dans le cadre des opérations Agri-Mieux.

Sur ses maïs, il applique un programme de post-levée précoce en deux passages, sécurisé par l'utilisation d'adjuvants :

mouillant, sulfate et parfois huile avec un volume de bouillie à 80 l/ha.

AVEC MON PULVÉRISEUR ET UNE CUVÉ DE L'ÉCLAIR J'AI UNE AUTONOMIE DE HAÏRE FAIS DEUX TRAITEMENTS AVEC ALLISTO ET -ILAGRO DE ÷ LHA ET L'OLD 3A FENEUR- LHA ÷ CHAQUE APPLICATION COMPLÈTE PAR UN ANTILISERON CLAT AU PREMIER PASSAGE ET UN GARRICÉ CAMBA AU SECOND AU DEUXIÈME PASSAGE JE TRAITÉ ALLISTO ET -ILAGRO LHA'

Le mouillant est de l'Agral 0,1% et l'huile de l'Actirob à 0,3% en moyenne.

ET D'ARRÊTER LA PARUTION DES PREMIERS POINTS VERTS ADVENTICES ET REPASSER EN 10 JOURS

APRÈS CETTE TECHNIQUE DE PULVÉRI- SATION ASSEZ POINTUE MI APPORTE LA SATISFACTION MI APPORTE LE PRO- DUIT DE TRAITEMENT UNE DOSE RÉDUITE AVEC MOINS DE RISQUE DE POLLUTION DIFFUSE EN SI IL FAUT ÊTRE RIGOUREUX SUR LE STADE DES MAUVAISES HERBES TRÈS JEUNES POUSSÉS L'HYGROMÉTRIE QUI DOIT ÊTRE SUFFISANTE PLUS DE 70% ET LE VENT ABSENT Inconvénient du système, il faut être très matinal, car souvent après 8 heures il n'y a plus assez d'hygrométrie.

LA MIA AUSSI PERMIS DE FAIRE DE BELLES ÉCONOMIES DE PHYTO- NITAIRES ET DE SOUSCRIRE CETTE ANNÉE ÷ UN CONTRAÏT SUR ANS OHYO RÉDUCTION DE DES DOSES HERBICIDES SUR LE BASSIN DE LA SOUFFEL AVEC UNE AIDE DE €

Animateur de PIÉMONT eau et terroirs : Christelle BARTHELMEBS - Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ADAR Plaine de l'III - 1, rue de Hollande - 67230 BENFELD - Tél. 03 88 74 13 13

Animateur de FERTI KOCHERSBERG : Christophe BARBOT - Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ADAR du Kochersberg - 1, rue du Général Leclerc - 67370 TRUCHTERSHEIM - Tél. 03 88 69 63 44

Animateur de FERTI ZORN : David KRAEMER - Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ADAR de l'Alsace du Nord - Ferme Stangen - Route de Schirrhein - 67500 HAGUENAU - Tél. 03 88 73 20 20

Animateur de FERTI Nord Alsace : Patrick ROHRBACHER - Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin ADAR de l'Alsace du Nord - Ferme Stangen - Route de Schirrhein - 67500 HAGUENAU - Tél. 03 88 73 20 20

Action soutenue par la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Cas Dar (géré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche).